

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Compte-rendu de la réunion 2018-9 du Comité de déontologie de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) du 8 octobre 2018 à France Assos Santé (10 Villa Bosquet, 75007 Paris) de 9h30 à 17h00

Etaient présents :

- M. Benamouzig Daniel, chargé de recherche au CNRS
- M^{me} Bresson Sabine, représentante de la CNAFC
- M^{me} Julia Marie-Solange, représentante de l'AVIAM
- M. Latournerie Dominique, conseiller d'État honoraire
- M. Mener Jean-Yves, représentant de l'UNAFAM
- M. Resche Marc, représentant de l'AFDOC
- M^{me} Thouvenin Dominique, professeure de droit émérite, Présidente du Comité

- M. Berger Tristan, chargé de mission pour le Comité

Documents fournis :

1. Le compte-rendu 2018-8 relatif à la réunion du 10 septembre 2018 ;
2. Une proposition de questionnaire en vue de consulter les associations membres de l'UNAASS dans le cadre de l'élaboration de la Charte des valeurs ;
3. La proposition d'avis 2018-21 relatif à la compatibilité de la fonction de membre d'un comité régional d'une union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) avec la qualité de formateur-riche pour le compte de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;
4. La proposition d'avis 2018-22 relatif à l'indépendance de l'association « Fédération nationale des associations de retraités et préretraités (FNAR) » ;
5. La proposition d'avis 2018-23 relatif à l'indépendance de l'association Fibromyalgie SOS ;
6. La proposition d'avis 2018-24 relatif à l'indépendance de l'association Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) ;
7. La proposition d'avis 2018-25 relatif à l'indépendance de l'association E3M – Entraide aux malades de myofasciite à macrophages ;
8. La proposition d'avis 2018-26 relatif à l'indépendance de l'Association française des malades et opérés cardiovasculaires (AFDOC) ;
9. La proposition d'avis 2018-27 relatif à l'indépendance de l'association Fédération nationale des visiteurs de malades dans les établissements hospitaliers (VMEH) ;

10. La proposition d'avis 2018-28 relatif à l'irrecevabilité de la saisine d'un membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;
11. La proposition d'avis 2018-29 relatif à l'indépendance de l'association « Jusqu'à la mort accompagner la vie (JALMAV) Besançon » ;
12. La proposition d'avis 2018-30 relatif à l'indépendance de l'association « Les Amis de l'hôpital » ;
13. La note 2018-4 relative aux conditions d'élaboration de la Charte des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS).

Documents adoptés :

Les documents qui suivent ont été présentés au Comité de déontologie :

- Le compte-rendu 2018-8 relatif à la réunion du 10 septembre 2018 ;
- La proposition d'avis 2018-22 relatif à l'indépendance de l'association « Fédération nationale des associations de retraités et préretraités (FNAR) » ;
- La proposition d'avis 2018-23 relatif à l'indépendance de l'association Fibromyalgie SOS ;
- La proposition d'avis 2018-24 relatif à l'indépendance de l'association Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) ;
- La proposition d'avis 2018-25 relatif à l'indépendance de l'association E3M – Entraide aux malades de myofasciite à macrophages ;
- La proposition d'avis 2018-26 relatif à l'indépendance de l'Association française des malades et opérés cardiovasculaires (AFDOC) ;
- La proposition d'avis 2018-27 relatif à l'indépendance de l'association Fédération nationale des visiteurs de malades dans les établissements hospitaliers (VMEH) ;
- La proposition d'avis 2018-28 relatif à l'irrecevabilité de la saisine d'un membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;
- La proposition d'avis 2018-29 relatif à l'indépendance de l'association « Jusqu'à la mort accompagner la vie (JALMAV) Besançon »
- La proposition d'avis 2018-30 relatif à l'indépendance de l'association « Les Amis de l'hôpital » ;
- La note 2018-4 relative aux conditions d'élaboration de la Charte des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS).

Après avoir été débattus et fait l'objet de plusieurs modifications, les documents ci-dessus ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Adoptions reportées :

Le projet d'avis 2018-21 relatif à la compatibilité de la fonction de membre d'un comité régional d'une union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) avec la qualité de formateur-riche pour le compte de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) a été présenté aux membres du Comité de déontologie qui l'ont analysé.

Le texte proposé au Comité comportait de longs développements relatifs à la délégation de service public. Sur la proposition de Daniel Benamouzig, il a été décidé de consacrer une note à cette dernière. Par voie de conséquence, une nouvelle proposition, d'avis et de note, sera soumise à l'approbation des membres lors de la prochaine réunion.

L'ébauche de questionnaire relatif à l'élaboration de la Charte des valeurs a été présenté aux membres du Comité de déontologie qui l'ont analysé ; ils ont émis de nombreuses observations et propositions. Une nouvelle version intégrant ces éléments sera proposée lors de la prochaine réunion.